

Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire

2017



rapport d'activités



L'année 2017 du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire
a été marquée par le lancement de
3 actions majeures de son programme d'actions 2017-2020 :

Façade littorale de la métropole Nantes Saint-Nazaire

Belvédères

Habitat péri-urbain

BUDGET 2017

Conformément à ses statuts, le budget du pôle est financé par les participations de ses membres calculées à partir des besoins évalués au vu programme d'actions acté par les élus. Le montant de la participation de chaque intercommunalité est calculé en prenant en compte son poids de population dans le pôle et sa richesse fiscale.

	Répartition	2017
Participations des collectivités membres D'après comptes administratifs	Nantes Métropole	75,35 % 755 230€
	CARENE	15,90 % 159 364€
	C.C Erdre-et- Gesvres	3,98 % 39 892€
	C.C. Estuaire et Sillon	3,67 % 36 784€
	C.C. Région de Blain	1,10 % 11 025€
		100%

Le budget 2017 a permis de stabiliser les frais de fonctionnement du Pôle. L'administration du pôle métropolitain est assurée par une équipe de quatre personnes à temps plein mise à disposition du pôle par Saint-Nazaire agglomération. Au terme de la convention signée entre le pôle et la Carene, le pôle rembourse au vu du compte administratif de la Carene les frais qu'elle a engagés à ce titre. (Salaires, locaux...) pour un montant annuel de l'ordre de 265 000€. L'année 2017 a vu la mise en place de la dématérialisation des convocations aux assemblées du Pôle métropolitain. Par ailleurs, le Pôle a maintenu sa participation aux programmes partenariaux de l'Auran et à l'ADDRN, pour un montant total de 455000€

On peut noter quelques actions marquantes, comme :

La diffusion du Scot sous format papier et la production d'une vidéo de présentation



Le lancement du marché (cf pp 12&13) relatif à la conception, la réalisation et l'installation d'un réseau de Haltes-belvédères, œuvres d'art entre Nantes et Saint-Nazaire. Une provision de 350 000€ de crédits d'investissement a été inscrites au budget.

LES ACTIVITÉS DU POLE MÉTROPOLITAIN S'ARTICULENT AUTOUR DE 2 CHAMPS :

1 - L'élaboration, le suivi et la mise en œuvre du Schéma de cohérence territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire

2- Les actions d'intérêt métropolitain dans 4 domaines de compétences :

Développement économique
Développement de services et d'infrastructures de transport
Accompagnement pré-opérationnel des projets urbains
Protection de l'environnement

LE PLAN D' ACTIONS 2017-2020

Le programme d'actions 2017-2020 permet d'intensifier les partenariats pour traduire en actes le modèle d'aménagement et de développement durable du territoire défini par le Schéma de cohérence territoriale, au service de ses 867 000 habitants (2015).

I. Accompagnement opérationnel de projets urbains

1. Poursuite de la démarche « Eau et Paysages » : aménagement de six nouveaux espaces de promenade et animation des itinéraires cyclables sur le territoire métropolitain
2. Appel à projets sur la thématique de construction de logements en milieu périurbain
3. Projet d'activation de la façade littorale de la métropole, avec processus d'ingénierie partagée et un appel à concepteurs visant à concevoir un projet cohérent et respectueux de l'environnement

II. Développement économique

4. Diagnostics et actions de promotion visant à développer le télétravail et les espaces de coworking
5. Construction d'une vision partagée pour l'accueil des entreprises sur le territoire
6. Activation d'un observatoire logistique métropolitain
7. Définition d'un projet agricole permettant de valoriser les différentes filières et productions agricoles

III. Services et infrastructures de transports

8. Conception de schémas modes doux et actifs en accompagnement des communes et ou intercommunalités volontaires (plans vélos ; plans de déplacements piétons)
9. Définition et appui à la mise en oeuvre d'expérimentations pour faciliter les trajets domicile-travail notamment sur les axes stratégiques en limitant le recours à la voiture individuelle (covoiturage, P+R, lignes de transports collectifs...)

IV. Protection de l'environnement

10. Etude sur la gestion des flux à l'échelle métropolitaine
11. Actions coopératives en faveur de la transition énergétique et écologique (potentiel hydrolien fluvial, études de développement des énergies renouvelables ...)

ELABORATION, APPROBATION, SUIVI ET MISE EN ŒUVRE DU SCOT DE LA METROPOLE NANTES SAINT-NAZAIRE

Le schéma de cohérence territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire a été approuvé le 19 décembre 2016. Il est exécutoire depuis le 21 février 2017.

Les documents d'urbanisme ont 3 ans pour se mettre en compatibilité avec le nouveau SCOT.

Le Pôle métropolitain, structure porteuse du SCOT, est sollicité en tant que personne publique associée dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des Plans Locaux d'Urbanisme des communes des SCOT des territoires limitrophes.

Enfin, il assure les relations avec l'ensemble des partenaires institutionnels associés à la vie du SCOT.

LA MISE EN OEUVRE DU SCOT NANTES SAINT-NAZAIRE

SUIVI DES DOCUMENTS D'URBANISME (PLU, PLH, PDU, SCOT LIMITROPHES...)

Le SCOT approuvé en décembre 2016 nécessite une mise en compatibilité des documents d'urbanismes d'ici 2021 ans. Les procédures sont déjà en cours : au 31 décembre 2017, quatre PLU intercommunaux sont en cours d'élaboration (Nantes métropole, CARENE, Erdre et Gesvres et Cœur d'Estuaire), trois PLU sont en cours de révision (Lavau-sur-Loire, Campbon et La Chapelle Launay).

Le Pôle métropolitain a participé aux réunions d'élaboration ou de concertation dans le cadre des personnes publiques associées.

Un avis favorable a été rendu en séance de bureau syndical le 24 novembre 2017 sur le PLU de Saint André des Eaux.

Un avis favorable a été rendu en séance de comité syndical le 6 juillet 2017 sur le SCOT Cap Atlantique.

APPUI METHODOLOGIQUE DU POLE METROPOLITAIN

Afin d'assurer une cohérence dans la traduction de compatibilité des orientations du SCOT, le Pôle métropolitain apporte un **soutien technique aux intercommunalités**, avec l'appui notamment des deux agences d'urbanisme AURAN et ADDRN.

Le début d'année 2017 a permis une large diffusion du document SCOT avec l'impression d'exemplaires et la notification aux personnes publiques associées, aux communes et intercommunalités du territoire.

[Guide de traduction de la trame verte et bleue du SCOT](#)

Il a été souhaité dans le cadre de la révision du SCOT, de produire un guide spécifique de traduction des orientations de la trame verte et bleue du SCOT. **Le guide a été finalisé en 2017.**

SUIVI ET VEILLE SUR LES DOCUMENTS STRATEGIQUES, RELATIONNEL AVEC LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Le Pôle métropolitain assure le suivi des documents d'urbanisme supérieurs que le SCOT doit prendre en compte ou avec lequel il doit être compatible, et une veille sur les documents stratégiques à toutes les échelles qui concernent tout ou partie de son périmètre (Etat, région Pays de la Loire, département de Loire Atlantique, Grand Port maritime, Chambres consulaires, syndicat mixte aéroportuaire, SAGEs...).

SRADDET des Pays de la Loire

La loi NOTRe a créé l'obligation pour les nouvelles régions de réaliser un schéma de planification, schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Ce document fusionne les documents sectoriels ou schémas déjà existants (SRCAE, SRCE, ...) et il doit fixer les « *objectifs de moyen et long termes en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets* ».

Le SCOT a obligation de prendre en compte les objectifs du SRADDET et d'être compatible avec les règles générales du « *fascicule* » figurant dans le schéma pour les dispositions auxquelles elles sont opposables.

La région Pays de la Loire a engagé en 2016 l'élaboration du SRADDET, ainsi que les modalités de concertation avec les partenaires.

A l'initiative de la Fédéscot, une **conférence régionale des SCOTs du Grand Ouest** a été réunie à plusieurs reprises (3 février, 15 juin, 14 septembre) afin de porter la voix des SCOTs dans cette élaboration.

Contribution unique de la conférence régionale des SCOTs du Grand Ouest et contribution des SCOTs de Loire Atlantique

Outre la participation des SCOTs aux réunions de travail thématiques organisées par la Région, il a été convenu de remettre une note d'enjeux commune des SCOTs des Pays de la Loire au mois de septembre 2017.

Les structures porteuses de SCOT se sont réunies en Inter-SCOT par département, pour produire cette contribution, sur la base d'une trame commune, élaborée par les agences d'urbanisme (AURAN, Addrn et AURA).

Cette contribution répond aux différents chapitres du SRADDET et indique également les sujets moins pertinents à traiter par le SRADDET du point de vue des SCOT (objectifs de construction de logements ou objectifs de réduction de la consommation d'espace par exemple – objectifs déjà définis au niveau local et ayant fait l'objet d'arbitrages politiques).

L'interSCOT de Loire Atlantique a également produit sa propre contribution.

ACTIONS D'INTERET METROPOLITAIN

Les domaines de compétences du Pôle métropolitain ont été définis dans ses statuts par les six intercommunalités. Il appartient à chacun des six conseils communautaires de se prononcer, de manière concordante, sur l'intérêt métropolitain des actions proposées.

FACADE LITTORALE DE LA METROPOLE NANTES SAINT NAZAIRE



L'agglomération nazairienne, porte d'entrée de la métropole Nantes Saint-Nazaire sur l'océan au débouché du plus grand fleuve de France, souhaite affirmer sa vocation maritime en révélant le potentiel de ses 20 km de côte s'étendant de Pornichet Sainte-Marguerite jusqu'aux « pinces de crabe » (quartier Petit Maroc) à Saint-Nazaire. Cette partie de l'agglomération concentre les principaux pôles d'attractivité du territoire (centre-ville marchand, équipements culturels, hippodrome, ports de plaisance...) et se prolonge le long de la baie de la Baule.

Cette séquence littorale, entre Noirmoutier et l'estuaire de la Vilaine, fait figure de « littoral oublié ». Elle est tout aussi peu présente dans les représentations de la métropole Nantes-Saint-Nazaire, tournée d'abord sur le fleuve et l'estuaire. Sa lecture et sa représentation restent donc largement à construire.

La façade littorale de la métropole Nantes-Saint-Nazaire demande à être :

- « **révélée** », comme un espace de projets, dans le respect de sa vocation de « bien commun » ouvert et pratiqué par tous, habitants et visiteur. Une révélation qui suppose d'inventer un modèle d'urbanisme littoral contemporain : innovant et durable ;
- « **activée** », comme un espace réactif de projets et de nouveaux usages.





Un dispositif d'ingénierie de ce projet a été constitué afin de construire un récit commun autour d'une stratégie globale de révélation de la façade littorale et de faire émerger et mettre en action des sites concrets de projets opérationnels, au sein de 6 secteurs d'études.

Un groupement de commandes a été constitué par le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (coordonnateur), la CARENE et les

villes de Saint-Nazaire et Pornichet. Les partenaires sont étroitement associés : Grand port maritime Nantes Saint-Nazaire, CCI, département Loire Atlantique, Etat (DDTM et Caisse des dépôts).

Ce dispositif s'appuie sur :

- deux équipes de concepteurs compétentes en architecture-urbanisme, en paysage et en programmation urbaine, l'agence TER et l'agence Jornet-Llop-Pastor, accompagnés par Alphaville. Durant 3 ans et demi, les deux équipes retenues sont appelées à construire ensemble et avec la maîtrise d'ouvrage le processus de mise en projet de la séquence littorale.
- une ingénierie de concertation et de participation.
- des expertises ponctuelles visant à éclairer tant les contraintes de certaines séquences de la façade littorale (portuaires, nautiques, foncières, juridiques,...) qu'à accompagner le processus de mise en projet opérationnel.



Le démarrage des études urbaines, architecturales et programmatiques s'est engagé en juin 2017 : après des visites de sites, les travaux et réflexions ont été menés avec les élus, les services et les partenaires permettant d'amorcer une stratégie globale et des intentions programmatiques qui doivent être finalisés en début d'année 2018. Le travail précis de programmation et d'orientations sur les secteurs et l'identification des sites de projet seront menés en 2018.

BELVEDERES

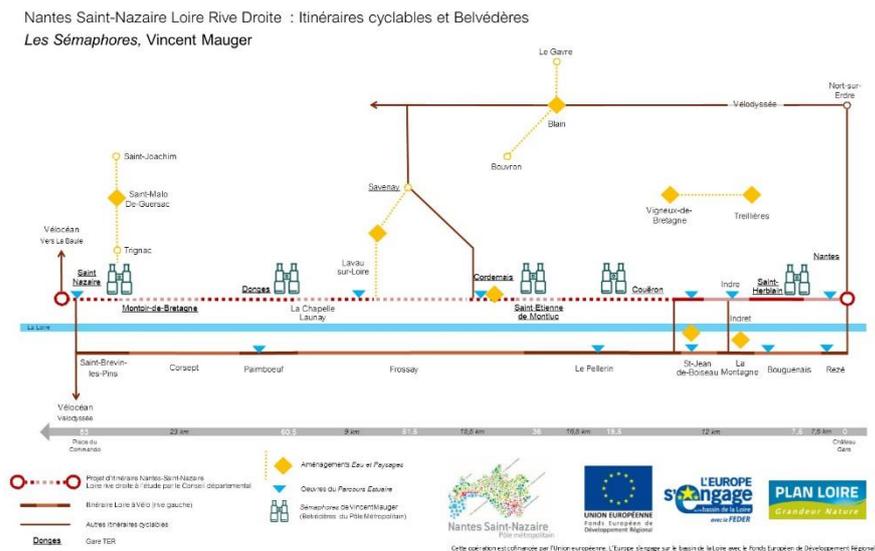


En prolongement de la démarche « Eau et Paysages » inscrite à son premier programme d'actions, le pôle métropolitain veut promouvoir un aménagement mesuré, ponctuel et cohérent des espaces naturels, permettant leur préservation et leur ouverture au public. Le projet vise l'installation de 5 œuvres d'art, haltes-belvédères, visant à jalonner à terme un itinéraire vélo en rive droite de la Loire entre Nantes et Saint-Nazaire (en cours d'étude par le département de Loire Atlantique). Ces œuvres d'art permettront aux promeneurs de surplomber le paysage et de découvrir la richesse du patrimoine historique, naturel, et industrialo-portuaire propre à l'estuaire de la Loire.

Le projet artistique

À l'issue de la consultation menée d'avril à juin 2017 et parmi une vingtaine de candidats, les élus du Pôle métropolitain, des communes concernées, ainsi que les partenaires du projet ont sélectionné à l'unanimité le projet « Sémaphores » porté par l'artiste Vincent Mauger, accompagné de la société ECSB, spécialiste dans l'ingénierie du bois et les ateliers Perrault frères, entreprise de charpente. Faisant preuve de nombreuses références, cette équipe a répondu aux enjeux du cahier des charges (simplicité et réversibilité de l'ouvrage, prise en compte de l'intégration environnementale et paysagère, conditions climatiques...) tout en développant une proposition artistique. L'artiste a particulièrement travaillé sur la continuité entre son œuvre sculpturale, la fonctionnalité de belvédère et l'espace paysager et naturel d'implantation, notamment par l'utilisation du matériau bois et le travail de la forme.

Localisation



Les Sémaphores seront localisés sur les communes de Saint-Herblain, Couëron, Saint-Etienne-de-Montluc, Donges et Saint-Nazaire.

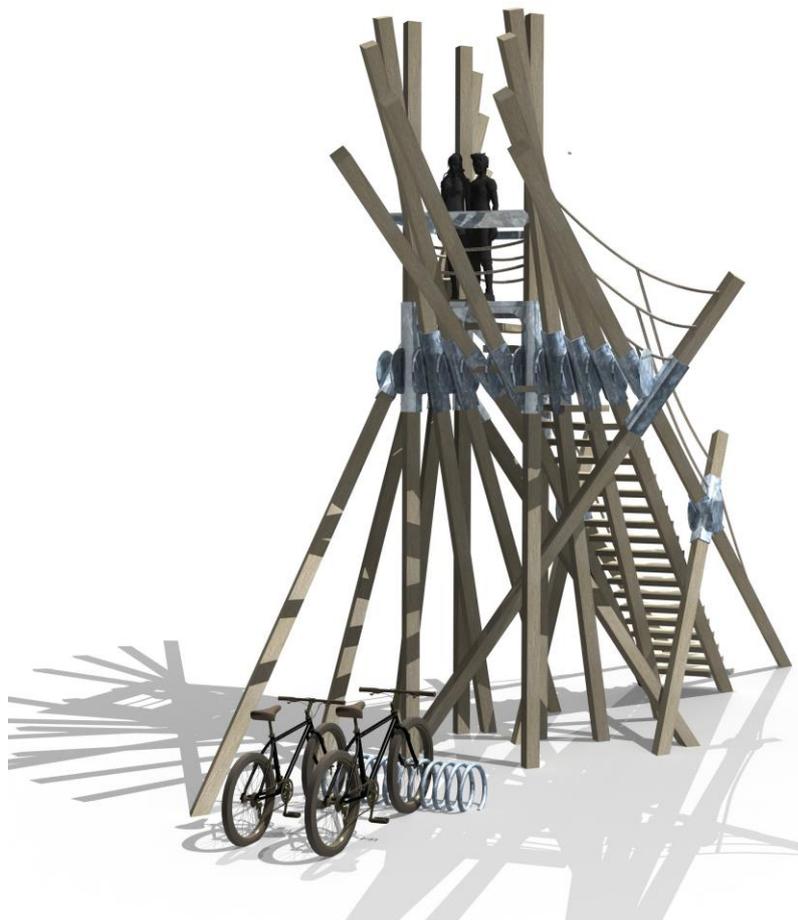
L'année 2017 a été celle de la définition du projet, de la prise de contact avec les communes pour identifier les lieux adhoc, de l'élaboration et du lancement de la consultation pour sélection de l'artiste.

Elle a également été l'occasion de poursuivre le travail avec le Conseil départemental de Loire-Atlantique autour de la future piste cyclable entre Nantes et Saint-Nazaire et de développer un partenariat avec le Grand Port maritime de Nantes Saint-Nazaire, propriétaire foncier de plusieurs espaces qui accueilleront les belvédères.

Plusieurs missions ont été engagées en vue de la réalisation de l'œuvre :

- Etudes environnementales en vue d'une instruction des incidences Natura 2000 (bureau d'études Biotope)
- Etudes techniques de sondage des sols : 3 sondages réalisés en décembre 2017 (entreprise Fondasol)
- Mission contrôle technique : mission contractualisée avec Apave
- Prises de vue drone en vue : premières prises de vue pour valider les sites (V.Joncheray)
- Géomètre : accompagnement de la commune de Donges, en lien avec les services de la CARENE, pour l'achat de la parcelle qui accueillera le belvédère (ALP géomètres)
- Conception de la charte graphique en lien avec la démarche Eau et Paysages (Anima)

Enfin, le Pôle métropolitain a candidaté et obtenu un cofinancement du Plan FEDER Loire pour le projet.



« La silhouette des belvédères ainsi que leur structure rappellent visuellement tout à la fois de nombreuses formes naturelles et végétales tels des arbres, d'immenses herbes ou graminées, des formes animales telles les rémiges des oiseaux, les ailes d'un papillon, la queue déployée d'un paon mais également des constructions légères comme l'ossature d'une tente, d'un tipi, d'une tour d'observation, d'un moulin. J'ai souhaité que ces tours, outre leur fonction d'observation génèrent également dans l'esprit du promeneur une multitude d'images positives en adéquation avec leurs cadres d'implantation et renforcent la lecture et la perception de ce contexte naturel riche. » V.Mauger, réponse à l'appel d'offres du Pôle métropolitain été 2017.

HABITAT PERI-URBAIN

La thématique de l'habitat périurbain a été identifiée comme prioritaire lors des ateliers de préparation du nouveau SCOT, à la fois par les élus et par les conseils de développement du territoire. Le Pôle métropolitain travaille ainsi sur un dispositif opérationnel visant la mise en place de démonstrateurs d'un habitat périurbain à la fois dense (respectant les engagements de limitation de la consommation foncière) et qualitatif (aimable à vivre et abordable pour ses habitants).

Ce dispositif doit répondre à des préoccupations identifiées au niveau national (rapport Bonnet de 2016 sur l'aménagement des territoires ruraux et périurbains, projets du « Lab périurbain »...) et qui trouvent un écho local, notamment dans la difficulté que connaissent les communes périurbaines du territoire à faire venir des opérateurs sur des opérations qualitatives, plus denses, répondant aux nouvelles attentes des ménages (individualisation du logement, espaces extérieurs, accès aux services, ...) comme aux objectifs fixés par le SCOT, et ce en respectant une économie de projet.

Le Pôle métropolitain a donc imaginé un dispositif reposant sur le principe « 1 site, 1 projet, 1 économie, 1 opérateur ». Il s'agit en effet :

- d'identifier un site périurbain dans chacun des EPCI du pôle métropolitain, parcelle de taille limitée, vouée à accueillir un projet d'habitat, à distance des pôles urbains majeurs mais au cœur de l'enveloppe urbaine des bourgs, qu'elle soit incluse ou non à des projets de plus grande ampleur (étude de programmation urbaine communale, Orientation d'Aménagement, Concession d'Aménagement...);
- d'y associer un projet d'habitat, opération d'une vingtaine de logements vouée à tester différentes formes denses (logement individuel groupé, logement intermédiaire voire petit collectif « individualisé »), correspondant aux objectifs communs (économie d'espace, « vivre ensemble »...), spécifiés et augmentés des enjeux propres à chaque site (budget moyen des ménages cibles, intégration urbaine et paysagère, mutualisation de certains espaces/services, économie d'énergie, mixité sociale et générationnelle ...);
- d'en assurer l'économie afin de favoriser la reproductibilité de l'opération, tout en assurant l'accessibilité des logements aux publics visés;
- de faire appel à un opérateur, à travers une consultation dédiée à des groupements d'architectes/promoteurs, sur la base d'un cahier des charges collectivement élaboré et conforme aux exigences du projet.

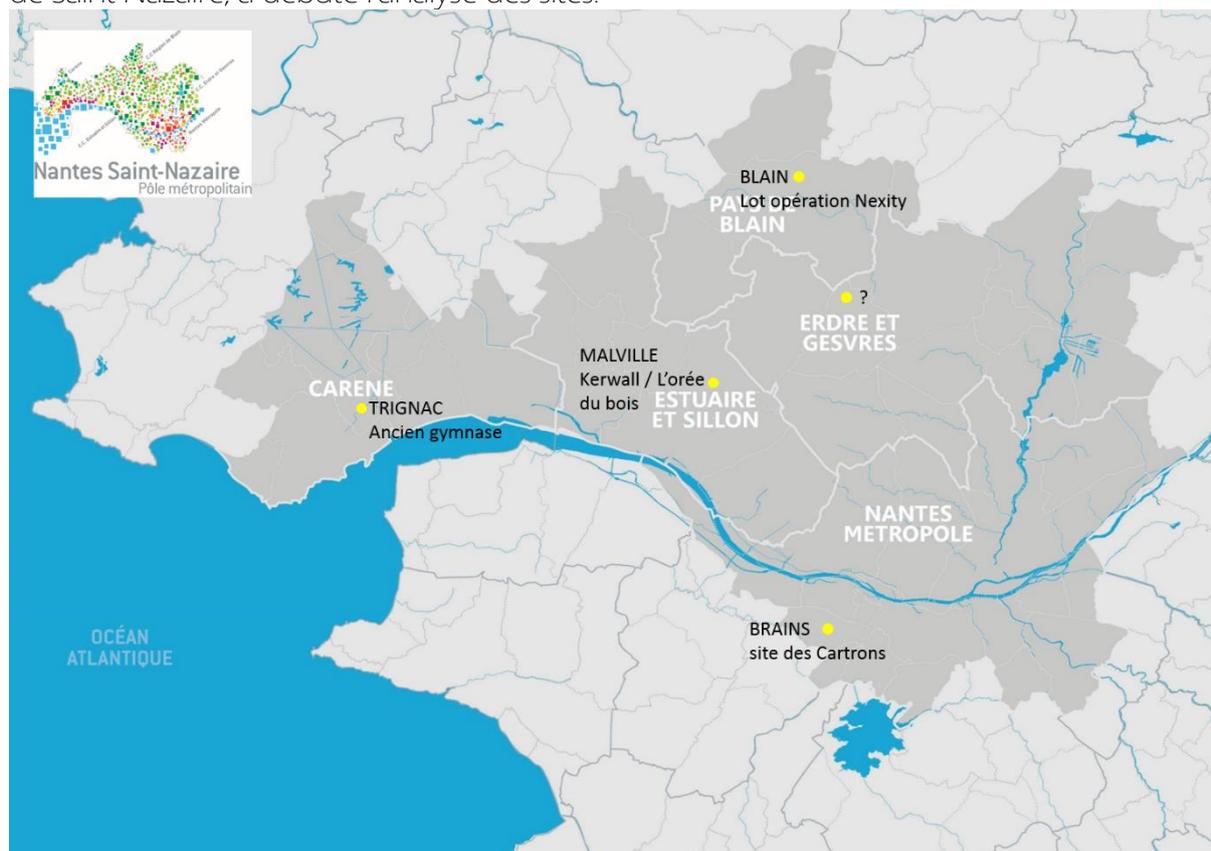
Les élus du Pôle métropolitain ont souhaité associer les citoyens à cette démarche avec la mise en place d'un atelier citoyen chargé de contribuer à l'écriture du cahier des charges de la consultation, et de donner leur avis sur les esquisses remises par les candidats. Représentant les ménages ciblés par l'opération, ce « groupe témoin » permettra d'apporter un volet qualitatif et le point de vue des usagers au cahier des charges techniques des opérations.

Un groupe d'experts sera également mobilisé pour identifier les pistes d'innovation à traiter dans le cadre des opérations, apporter un éclairage sur les modalités et les cibles de la consultation et donner un avis sur les esquisses remises. Représentant différents corps de métiers concernés

par les problématiques d'habitat (architectes, syndics, notaire...), ce groupe d'experts apportera son témoignage et ses alertes sur la base d'expériences vécues.

Enfin, le dispositif mobilise une expertise opérationnelle pour définir, en lien avec les communes et intercommunalités, un cadrage programmatique pour chaque site ainsi que les modalités de consultation à lancer.

En 2017, 4 des 5 sites d'expérimentations ont été identifiés sur les communes de Blain, Brains, Malville et Trignac. Le Pôle métropolitain, avec l'appui des agences d'urbanisme de Nantes et de Saint-Nazaire, a débuté l'analyse des sites.



Il a de plus conduit les consultations et pris les contacts suivants :

- mission AMO pour le recrutement et l'animation d'un atelier citoyen, marché attribué à l'agence SCOPIC
- préparation du marché pour la mission AMO programmatique et opérationnelle
- identification et prise de contact avec les experts

EAU ET PAYSAGES

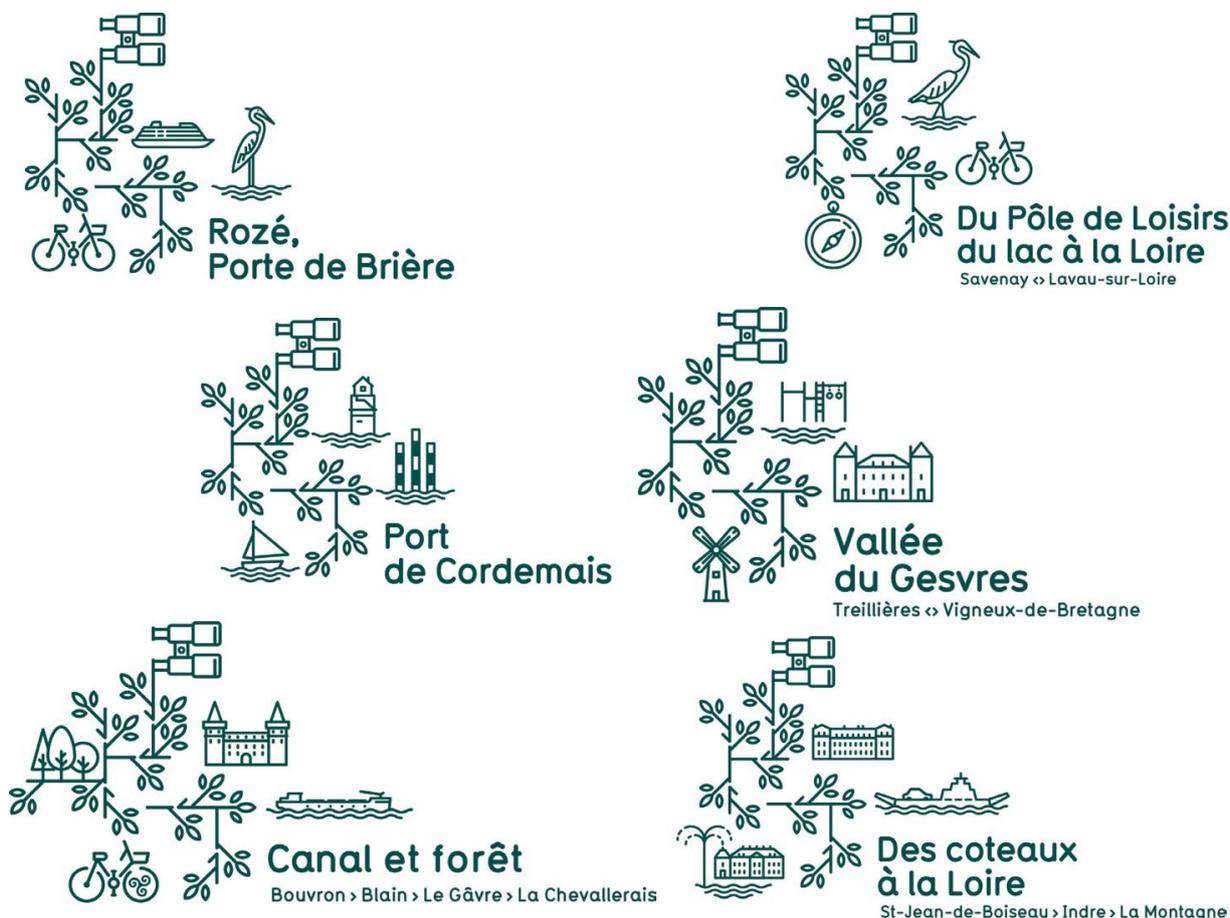
Les programmes d'aménagements sont engagés sur tous les sites de la démarche « Eau et Paysages » avec des premières livraisons annoncées en 2018 à Blain et Cordemais. Une œuvre d'art de l'artiste Tanguy Robert a été installée à l'été 2017 sur la façade du château du Haut Gesvres à Treillières, en préfiguration de l'aménagement du parc du château.

Le Pôle métropolitain a poursuivi son accompagnement des collectivités maîtres d'ouvrage pour l'élaboration des marchés issus des accords-cadres, pour le suivi des financements obtenus auprès de l'Union Européenne et de l'Etat.

Il a également suivi du chantier école engagé avec l'école nationale d'architecture de Nantes et l'école supérieure du bois pour le site de Rozé.

Le chantier « signalétique » a été continué en 2017.

D'une part, la charte graphique imaginée par Anima en concertation avec les maîtres d'œuvre des aménagements a été remise aux collectivités concernées.



D'autre part, l'association Estuarium a engagé les contacts avec les associations et collectivités locales pour l'élaboration du contenu pédagogique à développer sur site.

L'offre de visites « nature » s'étoffera donc de parcours de promenades sur six nouveaux sites d'ici 2020 conformément aux ambitions initiales de la démarche.

MOBILITES

ETUDE PENETRANTES

Chaque jour, 96 000 actifs qui ne résident pas dans la métropole nantaise viennent y travailler. Pour 88 % d'entre eux, la voiture est le mode de transport utilisé.

Au quotidien, tous motifs confondus, ce sont plus de 290 000 entrées et sorties sur la métropole qui sont réalisées par les habitants des intercommunalités voisines. 86 % sont effectuées en voitures solo et 53 % aux périodes de pointe.

Depuis 2002, ces échanges ont progressé de 2,4 % /an. Au regard des dynamiques actuelles des territoires, ils devraient encore progresser dans les années à venir.

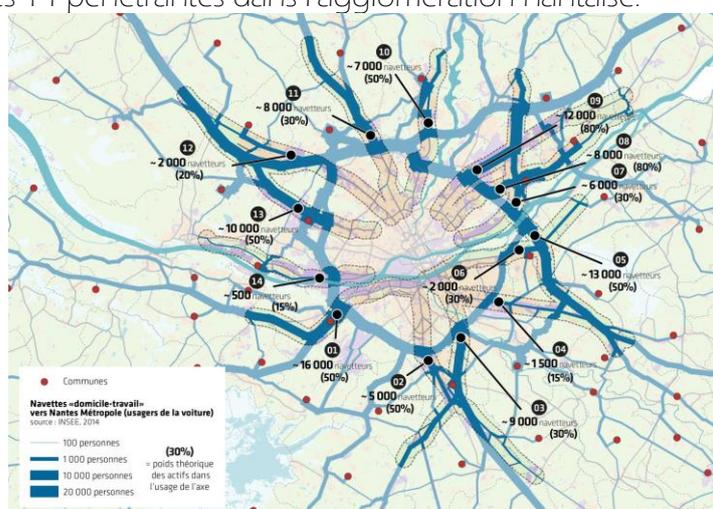
En conséquence, l'accessibilité de la métropole est de plus en plus dégradée aux heures de pointe, en particulier sur les grandes pénétrantes routières et le périphérique nantais.

En écho aux ambitions du Schéma de cohérence territoriale (adopté fin 2016) en matière de mobilités, le Plan de déplacements urbains de la métropole nantaise (arrêté en février 2018) prévoit la conduite d'actions visant à garantir sa bonne accessibilité. Ces ambitions sont partagées par la communauté de communes périurbaine voisine Erdre et Gesvres (12 communes, 58 000 habitants) qui a également adopté des engagements en faveur d'une mobilité plus fluide, à la fois dans son PCET et dans son Plan Global de Déplacements adopté en mai 2017.

Parmi les sujets de coopérations potentiels en termes de mobilités, les élus du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire ont choisi de traiter celui de l'accessibilité à la centralité nantaise depuis les axes desservant les territoires périurbains : les « pénétrantes ».

Le programme d'actions du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire prévoit ainsi la conduite d'une action permettant : « la définition et l'appui à la mise en œuvre d'expérimentations pour faciliter les trajets domicile-travail notamment sur les axes stratégiques en limitant le recours à la voiture individuelle par exemple : covoiturage, P+R, lignes de transports collectifs »

En 2017, le Pôle métropolitain a confié une étude à l'agence d'urbanisme de la région nantaise (AURAN) en vue d'analyser le fonctionnement, les problématiques et les opportunités d'aménagement des 14 pénétrantes dans l'agglomération nantaise.



Le diagnostic a porté sur la qualification des voies (statut, gabarit, domanialité, trafic et accidentologie...), l'offre de mobilité et le tissu urbain traversé. Il a été complété par l'élaboration d'un benchmark des solutions innovantes pouvant être mobilisées pour résoudre les problématiques identifiées.

L'année 2018 sera l'occasion d'approfondir ce benchmark et d'engager des premières expérimentations sur une ou des pénétrantes « test ».

RAGON

En lien avec les services de Nantes Métropole, de la CCEG et de la TAN, la possibilité de desservir en transports communs la zone économique de Ragon (CCEG) sur la commune de Treillières par le prolongement de ligne TAN a été étudiée. Les conclusions ont privilégié une solution sur le renforcement de l'offre existante Lila 1^{er}, actuellement exploité par la Région.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Dans le cadre du programme d'actions du Pôle, l'année 2017 a constitué une **phase exploratoire** dans le domaine de l'environnement et de l'énergie.

L'AURAN a mené :

- **Un état des lieux** avec les services Energie ou Environnement des intercommunalités pour recenser les actions ou projets, et les besoins identifiés sur des actions à mener à une échelle inter-territoriale.
- **Un recensement des données disponibles** sur la production et la consommation énergétique par intercommunalité avec **une première analyse** des données 2008 issues de l'inventaire BASEMIS Air Pays de la Loire et l'observatoire DROPEC

L'objectif de l'année 2017 a été de **définir le champ des possibles** sur les questions de « gestion des flux » et « actions coopératives en faveur de la transition énergétique et écologique » à l'échelle du Pôle métropolitain.

L'étude de gestion des flux a été abandonnée considérant que la dimension opérationnelle était absente de ce volet.

Les élus ont plutôt choisi de **concrétiser des projets opérationnels structurants pour le territoire dans une dimension métropolitaine et de favoriser le développement de dynamiques territoriales en lien avec les enjeux énergétiques du territoire**. L'année 2018 devra permettre de proposer et mettre en œuvre une méthode de travail.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le plan d'actions du Pôle Métropolitain prévoit la mise en œuvre d'actions relative :

-
- A la Diagnostics et actions de promotion visant à développer le télétravail et les espaces de coworking
- A la Construction d'une vision partagée pour l'accueil des entreprises sur le territoire
- A l'activation d'un observatoire logistique métropolitain
- A la définition d'un projet agricole permettant de valoriser les différentes filières et productions agricoles.

Le déploiement de ces actions est prévu, principalement sur les années 2018 et 2019. L'année 2017 aura été consacrée aux réflexions méthodologiques pour finaliser les actions à proposer aux élus de l'atelier permanent.

ECOCITE - FONDS VILLE DE DEMAIN



Le Pôle métropolitain accompagne les porteurs de projets dans le dialogue avec la Caisse des dépôts et les services de l'Etat pour mobiliser les financements obtenus du fonds Ville de demain des investissements d'avenir. Il assure à ce titre la revue de projets annuelle organisée par la Préfecture et représente le territoire aux rencontres nationales et groupes de travail EcoCité.

VIE INSTITUTIONNELLE

PARTENARIATS

Le pôle métropolitain participe aux instances et événements organisés par ses partenaires institutionnels. En 2017, le pôle métropolitain s'est notamment mobilisé pour :

- participer au **séminaire annuel de l'urbanisme** organisé par la communauté de communes Erdre et Gesvres le 6 février, sur le thème des liens avec la métropole nantaise
- intervenir au CESER des Pays de la Loire sur le thème de l'équilibre des territoires
- contribuer à l'élaboration et participer au **colloque Alliance des territoires**, organisé par le Pôle métropolitain Loire Bretagne, le 20 octobre 2017
- contribuer à la **plate-forme d'observation des projets et stratégies urbaines (POPSU)**
- intervenir au **colloque** organisé conjointement par la Fédération National des Parc Régionaux et la Fédération des scot sur le lien scot & PNR
- participer au **Forum des projets urbains du Grand Ouest** organisé à Nantes
- participer à **l'atelier des territoires** organisé le 28 septembre 2017 par la communauté de communes de Nozay et la DDTM
-
- intervenir au **Forum des projets urbains à Paris** le 14 novembre, dans le cadre du projet d'activation de la façade littorale de la métropole Nantes Saint-Nazaire
-
- participer au **Colloque Terres à partager**, organisé par le département de Loire Atlantique le 12 décembre 2017
-
- contribuer aux travaux menés par le département de Loire Atlantique « **défi maritime et littoral** »
- **produire un stand Nantes Saint-Nazaire**, intégralement financé, par Nantes Métropole et la Carene au village installé à Saint-Nazaire installé à l'occasion de la manifestation The



Bridge (17 au 21 juin) organisé pour célébrer les 100 ans de fraternité et d'échanges entre la France et les Etats-Unis dans le cadre du centenaire de la 1^{ere} guerre mondiale.



- pour suivre et contribuer à la concertation organisée par le Conservatoire du littoral en vue de la révision de son plan de gestion. Le pôle métropolitain a notamment accompagné les discussions avec la commune de Lavau-sur-Loire ;
- pour coopérer à l'étude de faisabilité pilotée par le Conseil départemental de Loire-Atlantique pour la réalisation d'un itinéraire cyclable en rive droite de la Loire entre Nantes et Saint-Nazaire ; en cohérence avec la démarche « Eau et Paysages », le pôle métropolitain a fourni au Conseil départemental une analyse paysagère des options de tracés envisagées ;
- pour participer aux réunions organisées par l'Etat en vue de l'élaboration de contrat de ruralité ;
- pour participer à la rédaction de l'ouvrage « les pôles métropolitains, accélérateurs de coopérations territoriales » publié par la FNAU en partenariat avec France Urbaine
- pour suivre des travaux universitaires en lien avec le programme d'actions du Pôle métropolitain, avec l'ENSA (atelier de projets La Chevallerai et le Gâvre), et l'université de Nantes (Villes et Territoires)/ENSA (Comment créer un tiers lieu ?) ;
- pour participer au programme de recherche de l'ANR « SOILSERV - Evaluation multi-échelle des services écosystémiques des sols au sein d'agroécosystèmes » ;

ACCUEIL DE DELEGATIONS et INTERVENTIONS

Le pôle métropolitain est intervenu dans le cadre de différents événements organisés par ses partenaires institutionnels :

- Fédération nationale des Pôles métropolitains
- Fédération nationale des SCOT (intervention dans le cadre de journées de formations sur l'inter-SCOT, et sur l'évaluation)
- Ecole de Paysage de Blois (participation jury de Marion Courdoisy, le 8 juin 2017)
- Pôles métropolitains
- FNAU
- Ecole nationale d'architecture de Nantes



Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire
2, cours du champ de mars • 44000 NANTES
Tél. 02 51 16 47 09 • contactpm@nantessaintnazaire.fr
www.nantessaintnazaire.fr